

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA CHAPELLE-BERTRAND  
DU LUNDI 27 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 21/03/2023

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOULET Christelle, PELLETIER Chloé, TURBÉ Anne-Marie, Mrs CHEVALIER Éric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mmes RAMBAUD Corinne et SABOURIN Angélique,  
Mme RAMBAUD Corinne a donné pouvoir à M. Eric CHEVALIER  
M. Jean-Marie FRAGU a été désigné secrétaire de séance

---

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est adopté.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b><i>DEPENSES</i></b>	<b><u>473 809.72</u></b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 765.07
012	CHARGES DE PERSONNEL	138 830.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 213.18
66	CHARGES FINANCIERES	12 841.34
68	DOTATION PROVISOIRE	4 798.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	167 062.13
	<b><i>RECETTES</i></b>	<b><u>473 809.72</u></b>
R002	RESULTAT REPORTE	137 956.12
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	100.00
73	IMPOTS ET TAXES	224 507.05
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	73 698.00
75-	AUTRES PRODUITS DE GESTION	14 002.55
76	COURANTE ET PRODUITS FINANCIERS	
78	REPRISES SUR PROVISION	4 798.00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b><i>DEPENSES</i></b>	<b><u>339 571.37</u></b>
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS (CAPITAL)	31 668.42
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (logiciels)	19 026.80
21	IMMO CORPORELLES (VOTE+RAR)	155 410.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS + RAR N-1: (bâtiments)	60 574.18
001	Solde d'exécution reporté	72 891.97
	<b><i>RECETTES</i></b>	<b><u>339 571.37</u></b>
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES :	8 700.00
	F.C.T.V.A + Taxe aménagement + fonctionnement capitalisé	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	12 704.44
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (VOTE+RAR)	96 594.80

138	AUTRES SUBVENTIONS INV. NON TRANSFERABLE (VOTE+RAR)	22 160.00
16	EMPRUNT+CAUTION RECU	42 510.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	167 062.13

### **FONGIBILITE DES CREDITS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec le passage en nomenclature M57, il est possible de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre (dans la limite des 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel- article L.5217-10-6 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La séance est levée à 21h30 et la prochaine réunion fixée au 2 Mai 2023 à 20h30.